



Fiche métier : **COLLABORATEUR CAFÉTARIA EN CUISINE DE COLLECTIVITÉ**

Département : Cuisine de collectivité
Correspondance fiche ROME :
Catégorie de fonction (CP 302) :
Catégorie 2-125
Responsable hiérarchique :

Description du poste

Le collaborateur cafétéria participe aux activités des cuisines collectives et dépend du responsable ou du gérant. Il participe à la préparation et au service des préparations chaudes, froides et des boissons

Tâches principales

- Beurre et garnit les petits pains de différentes garnitures : fromage, sortes de viandes et de poissons, salades et autres garnitures
- Assure la mise en place dans le comptoir
- Vend et emballe les petits pains, boissons et autres snacks présentés
- Assure l'entreposage et la conservation des ingrédients, garantit la qualité des aliments ; est attentif à la présentation
- Entretien le lieu et le matériel de travail

Compétences & connaissances

- Connaissance des gestes techniques liés aux tâches de mises en place
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (HACCP)
- Excellente présentation et hygiène personnelle irréprochable
- Très orienté propreté et qualité
- Orienté clients
- Rapidité
- Respect de la hiérarchie
- Travail en équipe
- Flexibilité vis-à-vis des horaires
- Bonne condition physique car le travail s'effectue debout

Diplômes & formations

Une formation n'est pas obligatoire pour accéder à cette fonction :

Les filières de formation possibles sont :

- Les études secondaires de plein exercice : section hôtellerie
- L'enseignement secondaire en alternance : CEFA, EFPME
- L'enseignement de promotion sociale
- Les formations professionnelles spécifiques (Organismes d'insertion socioprofessionnelle, Ateliers de formation par le travail)

Environnement de travail

Cuisine de collectivité : restaurant d'entreprise, établissements scolaires, cantines, ...

Conditions salariales

- Salaire mensuel minimum : 2.504,53 € Brut (38h/semaine)

Conditions de travail

- Service direct
- Horaires variables
- Week-end et jours fériés Station debout prolongée
- Environnement bruyant Port de charges

Possibilités d'évolution

- L'évolution dans le secteur de collectivité s'obtient par la pratique, l'expérience, mais passe aussi par la formation continue.

- Uniforme ou tenue vestimentaire réglementée

Mise à jour : 01-2026